



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20191216-20191216-22-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

20191216-22

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif à des prestations d'impression, de façonnage et de livraison de documents de communication institutionnels et promotionnels, et de papeterie pour Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24 ;

Vu la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres de Paris Musées en date du 3 décembre 2019.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer le marché, annexé à la présente délibération, relatif à des prestations d'impression, de façonnage et de livraison de documents de communication institutionnels et promotionnels, et de papeterie pour Paris Musées décomposé en six lots :

- Lot n°1 : Impression offset et numérique, façonnage et livraison d'affiches grand format
- Lot n°2 : Impression offset et numérique de cartons d'invitation
- Lot n°3 : Impression offset et numérique de cartes postales, marque-pages, affichettes, stickers et bandeaux amovibles
- Lot n°4 : Impression offset et numérique de dépliants, flyers, brochures, carnets et laissez-passer
- Lot n°5 : Impression offset et numérique de papeterie institutionnelle
- Lot n°6 : Impression numérique de dossiers de presse et communiqués de presse et reprographie de documents

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire accord-cadre mono attributaire attribué aux sociétés suivantes :

- Lot n°1 : CHABRILLAC
- Lot n°2 : GRAPHIUS
- Lot n°3 : AMI
- Lot n°4 : ART & CARACTERE
- Lot n°5 : BONG
- Lot n°6 : REPROTECHNIQUE

Les montants estimatifs annuels sont les suivants :

- Lot n°1 : 50 000 € HT
- Lot n°2 : 20 000 € HT
- Lot n°3 : 100 000 € HT
- Lot n°4 : 110 000 € HT
- Lot n°5 : 20 000 € HT
- Lot n°6 : 20 000 € HT

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées, au titre des exercices 2020 et suivants, sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY